MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Territoire du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2016
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2016_CT2_272

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°2 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian - BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à ROLANDO Christian – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGEY Dominique – BOULAN Michel – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_272-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources

Finances

■ **Séance du 08 décembre 2016**

02_1_04

■ Décision Modificative n°2 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_272-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ **Séance du 15 décembre 2016**

■ Décision Modificative n°2 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de Métropole a adopté le 28 avril 2016, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Il convient aujourd'hui de préparer une Décision Modificative n° 2 afin de procéder à des ajustements de crédits.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_272-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Cette décision modificative n° 2 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'investissement suite à la vente de terrains.

La section de fonctionnement s'équilibre conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

IMPUTATION						LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
Ligne de crédit	Opération Astre	Opération Nature	Fonction	Chap.	Nature		Dépenses	Recettes
DEPENSES								
2023	MCARREAU	DFMCM	01	042	71355	Variation stock terrains	500 000.00	
RECETTES								
2026	MCARREAU	RFMCM	61	70	7015	Ventes de terrains aménagés		500 000.00
						TOTAL	**500 000.00**	**500 000.00**

La section d'investissement s'équilibre conformément au tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT

IMPUTATION						LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
Ligne de crédit	Opération Astre	Opération Nature	Fonction	Chap.	Nature		Dépenses	Recettes
DEPENSES								
7045			01	16	16751	Autres dettes GFP de rattachement	500 000.00	
RECETTES								
2028	MCARREAU	RIMCM	01	040	3555	Terrains aménagés		500 000.00
						TOTAL	**500 000.00**	**500 000.00**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_272-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 028-232/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 approuvant le Décision Modificative n°1 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

La Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe 2016 de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix est adoptée, par nature, tel qu'elle vous est présentée ci-dessus.

Pour enrôlement
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_272-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

2016_CT2_272

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°2 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 16 DEC. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_272-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016